

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté du 27 janvier 2014 fixant au titre de l'année 2013 le nombre de postes offerts au recrutement réservé sans concours dans le corps des adjoint(e)s techniques de 2^e classe des administrations de l'Etat du ministère de la culture et de la communication

NOR : MCCB1401218A

Par arrêté de la ministre de la culture et de la communication en date du 27 janvier 2014, le nombre total de postes offerts au recrutement réservé sans concours dans le corps des adjoint(e)s techniques de 2^e classe des administrations de l'Etat du ministère de la culture et de la communication ouvert par l'arrêté du 30 août 2013 susvisé est fixé à 23. Ils sont répartis de la manière suivante pour :

La branche d'activité « maintenance des bâtiments », spécialité « aménagement, finition » :

– pour le ministère de la culture et de la communication : 1 ;

La branche d'activité « maintenance des bâtiments », spécialité « sécurité des bâtiments » :

– pour le musée Rodin : 1 ;

La branche d'activité « maintenance, conduite et utilisation des équipements », spécialité « imprimerie, photographie » :

– pour la Bibliothèque nationale de France : 3 ;

La branche d'activité « maintenance, conduite et utilisation des équipements », spécialité « reprographie, numérisation » :

– pour le ministère de la culture et de la communication : 1 ;

La branche d'activité « maintenance, conduite et utilisation des équipements », spécialité « opération et manipulation multimédia/internet » :

– pour le ministère de la culture et de la communication : 1 ;

La branche d'activité « entretien, logistique, accueil et gardiennage », spécialité « agent polyvalent » :

– pour la Bibliothèque nationale de France : 1 ;

– pour le ministère de la culture et de la communication : 12 ;

La branche d'activité « conduite de véhicules », spécialité « conduite de véhicules de tourisme, de transport en commun et de poids lourd » :

– pour le ministère de la culture et de la communication : 3.